

Collectif Anti Base Elèves de Corse

7 Rue Maréchal Ornano 20000 Ajaccio

groupecabec@gmail.com

Monsieur ou madame le maire,
Commune de
Hôtel de Ville

Ajaccio, le 26 mai 2008

Madame, monsieur le maire,

En accord avec la campagne lancée par la LDH (cf. pétition nationale ci-jointe), et soutenue par :

ATMF, CEMEA, CGT, CGT INSEE, CGT PJJ, CSF, CREIS, Droit Solidarité, FERC-CGT, FSU, IRIS, Ligue de l'enseignement, Peuple et culture, SNES, SNUIPP, Sud Education, SUNDEP-Solidaires, Syndicat National des Médecins PMI, Syndicat de la Magistrature, SNUAS-FP-FSU, Union Syndicale Solidaires, UNSEN-CGT, FCPE;

Le CABEC souhaite vous interpeller sur le « fichage généralisé de nos enfants ».

Déjà des villes se sont prononcées pour ne pas mettre en place ce système de gestion. Les communes de Corse doivent à leur tour se mobiliser. Nous proposons à tous les maires de refuser de mettre en place cette « Base Elèves » et de faire voter une motion en ce sens par leur conseil municipal.

Proposition de motion :

Nous refusons la mise en place d'un fichier informatisé, centralisé et partageable. L'expérimentation du fichier Base Elèves doit être arrêtée, la phase de généralisation ne peut être poursuivie. La gestion des affaires scolaires relève de la responsabilité des municipalités.

Actuellement les services municipaux gèrent l'inscription des élèves dans les écoles publiques de la commune. Les fichiers informatisés mis en place contiennent exclusivement des données liées à l'état civil, au domicile et à l'inscription scolaire de l'enfant. Les échanges d'informations entre services municipaux et écoles sont strictement encadrés et les données nominatives restent exclusivement au niveau territorial. Ils se limitent au strict nécessaire à l'intérêt des familles et des enfants.

Le ministère de l'éducation nationale a expérimenté ce nouvel outil depuis 2004 et exige maintenant sa généralisation : le logiciel Base Elèves. Cet outil est centralisé et il est partageable.

La première des conséquences est la possibilité d'extraction des données (noms, adresses, dates de naissance, etc...) par des services autres que ceux qui ont saisi les données. Ces extractions pourraient se faire à des niveaux où l'on est plus seulement dans la gestion des élèves et de leurs besoins. Dans quel but ?

Les prises de position des associations, syndicats, a conduit le ministère à retirer les champs relatifs à la nationalité des enfants, leur date d'entrée sur le territoire français, leur culture et leur langue d'origine. Ces garanties n'en sont pas, car une fois l'application mise en place, les décisions politiques pourront évoluer, et des informations concernant la vie des familles et des élèves pourront être renseignées et extractibles : absence des élèves, difficultés scolaires, résultat des évaluations, etc...

Après le vote d'une loi dite de « prévention de la délinquance », la possibilité de croisement avec d'autres fichiers comme ceux de la CAF et du ministère de l'intérieur n'est pas exclue.

La mise en place de la Base Elèves pose un problème de libertés publiques, notamment en ce qui concerne le droit à la vie privée.

Nous refusons le fichage généralisé des élèves et de leurs familles.

Le conseil municipal de la ville de décide de ne pas mettre en place la Base Elèves.

Il demande au maire de se faire l'interprète de cette exigence, de relayer ce refus de contribuer au fichage des enfants et de transmettre à l'éducation nationale, une demande d'abandon du fichier informatique Base Elèves.

Espérant que vous serez sensible à la dangerosité de ce type d'outils, le collectif souhaite que vous le teniez informé de la position que vous adopterez.

Persuadé de votre intérêt pour notre démarche citoyenne, veuillez agréer, madame, monsieur le maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

Collectif Anti Base Elèves de Corse.